

Rentrée Scolaire 1990 - Communication de M. l'Adjoint VUILLEMIN

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le point suivant concerne la rentrée scolaire. J'ai pensé qu'à ce Conseil Municipal, en dehors de la politique de l'habitat qui est importante, il fallait un deuxième dossier de bonne qualité et j'ai demandé à Jacques VUILLEMIN qu'il nous communique les éléments les plus importants de cette rentrée scolaire 1990. La parole est donc à Jacques VUILLEMIN.

M. VUILLEMIN : Quinze jours après la rentrée scolaire, il m'a paru utile d'informer le Conseil Municipal des conditions dans lesquelles celle-ci s'est déroulée à Besançon.

S'agissant d'une communication, mon intervention portera essentiellement d'une part sur l'évolution des effectifs et leurs conséquences sur la carte scolaire bisontine, d'autre part sur l'action municipale, en distinguant les actions qui ont été entreprises en amont, c'est-à-dire pour préparer la rentrée et celles qui se dérouleront en cours d'année.

La rentrée scolaire 1990 dans l'enseignement primaire s'est déroulée avec en toile de fond la réforme de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire.

Cette réforme de l'enseignement primaire qui s'inscrit dans le cadre défini par la loi d'orientation sur l'Éducation du 10 juillet 1989, est fondée sur un partenariat actif avec tous les partenaires de l'école, au premier rang desquels figurent bien évidemment les collectivités territoriales.

Les collectivités territoriales sont en effet directement concernées par cette réforme qui comporte essentiellement deux volets :

- l'aménagement du temps scolaire et le développement des activités périscolaires (projets d'écoles),

- la mise en place de cycles pédagogiques pluriannuels.

Certaines dispositions sont effectives dès cette année :

- la mise en place d'un nouveau calendrier scolaire annuel qui établit un meilleur équilibre entre les périodes de travail et celles de repos,

- l'élaboration d'un projet d'école.

D'autres dispositions expérimentées cette année dans 33 départements pilotes, seront effectives dès la rentrée 1991 (cycles d'apprentissage, application de nouveaux horaires).

Avec ce dispositif, c'est l'école qui se met au rythme des élèves et non plus l'inverse.

La rentrée scolaire 1990 à Besançon

I - Les chiffres

Le contexte départemental est celui d'une stabilité globale des effectifs :

Écoles : 56 974 élèves en 1989 - 57 037 élèves en 1990 (+ 0,1 %)

Collèges : 23 920 élèves en 1989 - 23 790 élèves en 1990 (- 0,5 %)

Lycées : 21 953 élèves en 1989 - 22 141 élèves en 1990 (+ 0,9 %).

A Besançon, après une baisse régulière des effectifs scolaires d'âge pré-élémentaire et élémentaire dans les écoles publiques et privées pendant une dizaine d'années, on observe une légère augmentation du nombre des élèves.

	Écoles publiques		Écoles privées	
	Maternelles	Primaires	Maternelles	Primaires
Année scolaire 1980-1981	5 630	9 640	493	1 191
Année scolaire 1989-1990	5 152	7 270	382	1 127
Année scolaire 1990-1991	5 240 (+ 88)	7 287 (+ 17)	410 (+ 28)	1 168 (+ 41)

Le nombre des élèves des communes périphériques inscrits dans les écoles publiques de Besançon est de 669 (778 en 1989).

A noter qu'une vingtaine de jeunes Bisontins font le chemin inverse et quittent Besançon pour aller dans des écoles de la périphérie au titre du principe voulu par la loi du renouvellement des inscriptions de la non-interruption des cycles pré-élémentaires ou élémentaires.

On observe également une relative stabilité des effectifs du secondaire : 16 841 élèves en 1989, 16 776 en 1990 (- 0,4 %).

Compte tenu des effectifs de la rentrée, la carte scolaire de Besançon s'établit ainsi :

Enseignement élémentaire :

Fermetures : Brossolette, Jean Macé 1, Fourier 2, La Grette, Champagne 2, Ile de France 2

Ouvertures : Saint-Claude, Dürer, Velotte

dont deux ont été décidées quasiment à la rentrée.

Enseignement pré-élémentaire :

Fermetures : Condorcet, Les Sapins.

Il est à noter que les mesures de retraits d'emplois envisagés à Besançon :

Saint-Ferjeux (primaire), Fourier (une mesure abandonnée sur les deux envisagées), Champrond (maternelle), Jean Zay (maternelle), Montrapon (maternelle), Helvétie (maternelle), Vauthier (maternelle) ont été abandonnées.

A noter également :

- la fusion des écoles maternelles **Haag** et **Viancin**, des écoles primaires **Brossolette** et **Kennedy**,

- la création d'une Zone d'Éducation Prioritaire sur le secteur de **Montrapon** qui comprend l'école primaire **Brossolette** et les écoles maternelles **Kennedy** et **Viancin**.

Le projet établi par l'équipe pédagogique de l'école **Brossolette** en concertation avec les partenaires du secteur et agréé par les services du Rectorat, fait l'objet, dès la rentrée 1990, d'une attribution de moyens spécifiques de l'Éducation Nationale (moyens qui seront maintenus pendant 3 ans).

Restauration scolaire :

A ce jour, 5 117 élèves sont inscrits dans les 75 restaurants scolaires de la Ville. En 1989, à la même date, 4 986 élèves étaient inscrits (+ 131 enfants).

II - Actions municipales**II.1. Rentrée 1990***Accueil en maternelle*

L'école maternelle constitue une étape fondamentale dans le scolarisation d'un enfant.

Pour favoriser la pré-scolarisation, il a été décidé de porter de 2 heures à 3 heures la durée quotidienne des services d'accueil des petits dans toutes les écoles maternelles selon le calendrier suivant :

- rentrée 1989 : 26 écoles maternelles (50 %)

- rentrée 1990 : 26 écoles maternelles.

Garderies du matin et études du soir

- écoles maternelles : 11 garderies du matin, études du soir dans toutes les écoles sauf Artois, Cologne et Vauthier,

- écoles primaires : 21 garderies du matin, études du soir dans toutes les écoles.

Surveillants de restaurants scolaires

Pour tenir compte de l'augmentation des effectifs, 16 animateurs surveillants supplémentaires ont été recrutés par le service.

Travaux de rénovation et d'équipement

L'effort entrepris en ce domaine durant l'été porte plus particulièrement sur :

- la restructuration et l'extension de la maternelle des Chaprais,

- la réfection de peintures extérieures,

- la réfection des couvertures,

- la mise en place de faux-plafonds avec isolation,

- l'aménagement des cours.

Le réaménagement de 5 salles à manger qui est une de nos priorités : Chaprais primaire et maternelle, Condorcet maternelle, Champagne maternelle, Vieilles Perrières maternelle, Prés de Vaux primaire et maternelle.

II.2. En cours d'année scolaire*Initiation aux langues vivantes*

Depuis la rentrée 1989-1990, une initiation aux langues vivantes (anglais et allemand) est donnée dans les 8 écoles du secteur du Collège Proudhon.

Cette opération a concerné 320 élèves du cours moyen première année (2 heures 15 de cours par semaine).

Cette initiation sera reconduite et étendue aux deux niveaux du cours moyen (520 élèves environ).

La Ville de Besançon apporte une aide matérielle aux écoles concernées (achat de matériels pédagogiques collectifs et individuels).

Soutien et accompagnement scolaires

Les actions de soutien et d'accompagnement scolaires mises en place l'an dernier en faveur des élèves de CP et de CE1 en difficultés seront reconduites après les vacances de la Toussaint.

Actuellement, on est en train de dresser le bilan de ces différentes actions puisque je rappelle qu'elles se sont terminées la dernière semaine du mois de juin. Nous allons tirer avec les enseignants et les intervenants des associations les enseignements, à la fois sur le plan de l'organisation et de la pédagogie de cette action-là de manière à être encore plus performants à la rentrée de la Toussaint.

Organisation du temps scolaire

Une large réflexion sur l'organisation du temps scolaire sera engagée en cours d'année en commission enseignement mais aussi avec tous les partenaires concernés (contrat aménagement du temps de l'enfant - projets d'écoles, activités périscolaires).

Divers

Les problèmes posés par la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur des écoles feront l'objet d'une large réflexion au sein de la commission enseignement.

En présentant le 15 février dernier sa nouvelle politique pour l'école primaire, le Ministre d'État, Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a insisté sur la nécessaire collaboration avec les partenaires locaux.

C'est dans cet esprit qu'il conviendra de saisir les opportunités offertes par la loi d'orientation sur l'Éducation Nationale pour réfléchir et agir avec tous les partenaires concernés afin d'améliorer encore la qualité de notre réflexion et notre action au service des Bisontins et de construire, avec d'autres, une école qui soit pour tous les jeunes une chance offerte et un lieu d'épanouissement.

M. SALOMON : Je crois que c'est un rapport de grande qualité, mais je souhaiterais si c'est possible, l'année prochaine, qu'on puisse nous le distribuer. On aurait ainsi tous les chiffres, ce serait peut-être plus simple.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous n'avez pas cette communication dans vos dossiers ?

M. SALOMON : Non.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors c'est une erreur.

M. SALOMON : Oui, car c'est intéressant mais on ne peut pas retenir tous les chiffres.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien entendu, on vous la fera parvenir. C'est une erreur d'aiguillage parce que je croyais qu'elle était avec les rapports de ce Conseil Municipal.

M. SALOMON : Merci !

Dont acte.